



ERMITAGE DE SAINT-HERVÉ

- ▣ **Typologie** : édifices religieux et leurs abords
- ▣ **Nom** : ermitage de Saint-Hervé
- ▣ **Commune concernée** : Lanrivour
- ▣ **Acte et date de classement** : arrêté du 1^{er} juillet 1975
- ▣ **Critères de classement** : légendaire et historique
- ▣ **Surface** : 1,52 ha
- ▣ **Statut de propriété** : privé
- ▣ **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site** : néant
- ▣ **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s)** : néant

► *Autour des vestiges, une très belle futaie de hêtres et de châtaigniers.*



Description

Aux premiers abords, le site classé donne l'impression globale d'un boisement inscrit au sein d'un espace agricole dominé par les prairies et cloisonné par un maillage bocager. Les haies plus ou moins développées surmontent des talus de terre. Aux trois parcelles qui constituent la zone protégée peuvent être associées des occupations du sol spécifiques.

La parcelle au nord/nord-est fait office d'entrée du site. Elle est traversée par deux chemins de terre se rejoignant près d'un calvaire et qui ont une fonction de desserte du parcellaire agricole situé de part et d'autre de l'ermitage. Cette première parcelle est occupée par une prairie,

notamment sur sa partie centrale où a été érigé le calvaire. Elle est ceinturée par des talus de 1 à 1,50 mètre de hauteur supportant des haies arborées où le chêne et le châtaignier dominant. Sur ses lisières ouest et sud, les boisements voisins débordent sur les limites parcellaires initiales mais semblent se cantonner à la frange déjà colonisée. Le calvaire d'une hauteur de 3,50 mètres repose sur un socle cubique lui-même disposé au sommet de trois marches. Le fût à pans supporte une simple croix.

La deuxième parcelle, la plus au sud, est occupée par des vestiges qui seraient ceux de l'ermitage du saint aveugle Hervé, né dans le Léon. Ces vestiges comprennent un pilier de porche à l'entrée, les fondations

▼ *Les vestiges de la chapelle au sein de l'ermitage de Saint-Hervé.*



n°3



d'une chapelle précédée de deux salles d'habitation, une cellule en pierre avec une voûte en plein cintre et une fontaine. Ces différents éléments s'inscrivent au sein d'une très belle futaie composée de hêtres et de châtaigniers, et ponctuellement de frênes à l'entrée est de la parcelle. Sous la frondaison des arbres centenaires de belle venue, le sous-bois est tout au plus colonisé par du lierre.

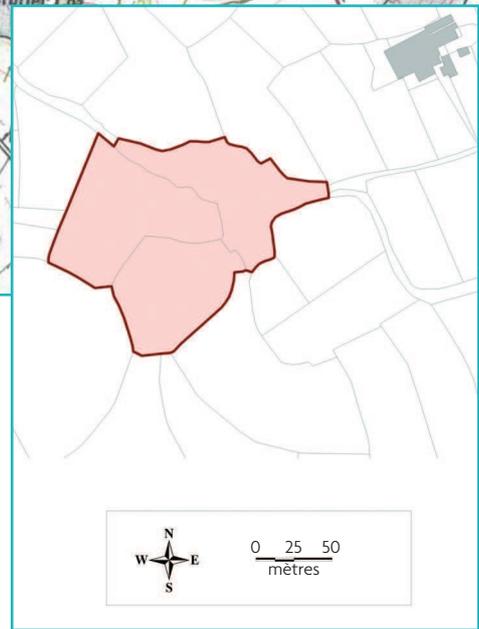
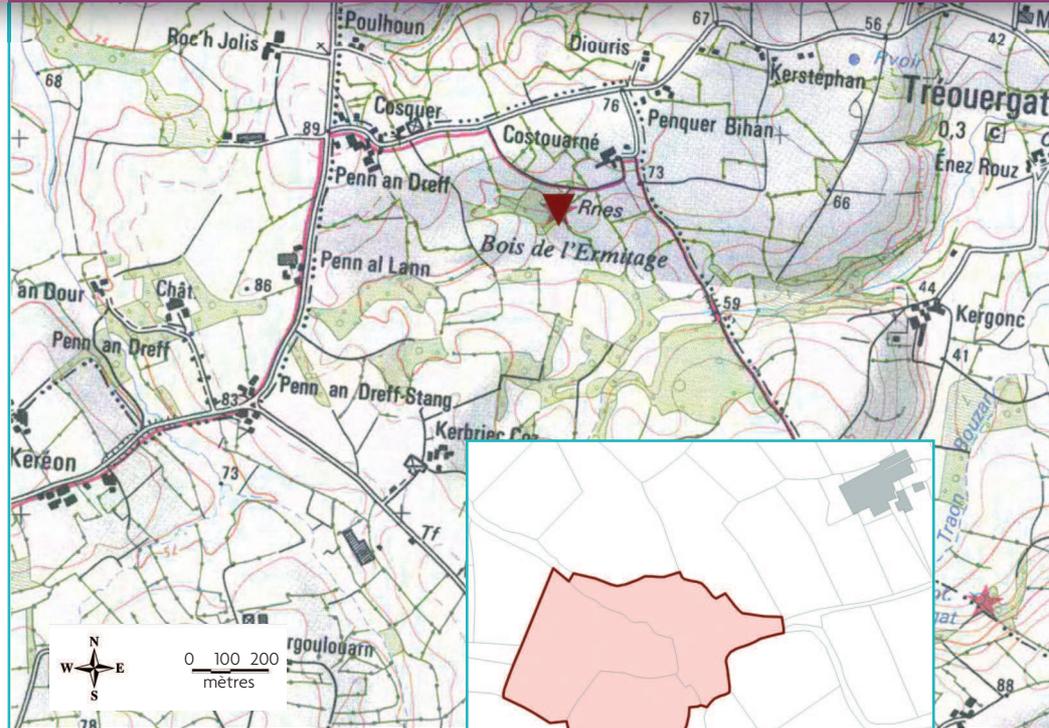
La partie la plus occidentale de cette deuxième parcelle est en contrebas et prend la forme d'une zone humide, alimentée notamment par le petit ru émergeant de la fontaine. Il s'agit vraisemblablement d'un ancien plan d'eau. En amont et en aval, on observe des talus dotés de vestiges d'ouvrages hydrauliques.

La dernière parcelle est également un boisement de feuillus, qui à la différence de la précédente n'a pas fait l'objet d'un entretien régulier. Les arbres sont tortueux et branchus, le sous-bois est un entrelacement de troncs abattus, de branches d'arbustes et de fourrés de ronces.

Diagnostic

Le site présente un bon état de conservation. Les vestiges supposés de l'ermitage ont été restaurés et sont entretenus. Des panneaux d'information ont été mis en place pour les promeneurs. La parcelle où se trouvent ces vestiges fait l'objet d'un entretien adapté ayant permis le maintien du boisement séculaire et la valorisation du patrimoine bâti. Le contraste est apparent avec le bois enrichi qui constitue un élément de nature « sauvage » participant également à la qualité du site. Enfin, les chemins qui traversent ce dernier n'ont fait l'objet d'aucun aménagement lourd tel que la réalisation d'une bande de roulement gravillonnée ou la création de fossés en rive, et restent de « simples » chemins de terre.

▼▼ La parcelle au nord-ouest accueille des arbres tortueux et branchus.



▲ Le calvaire restauré daté du XVI^e siècle s'inscrit au milieu d'une prairie entretenue.



▲ L'accès au site se fait par de simples chemins de terre.

Enjeux - Orientations

- ◻ Conserver au site son caractère naturel.
- ◻ Conserver la géométrie des chemins d'accès au site.

▼ La cellule en bateau renversé.

